



Communiqué de presse

BIO-UV unique fabricant agréé pour la déchloramination par lampes UV Moyenne et Basse Pression

Dans la quasi-totalité des pays, le chlore est obligatoire comme désinfectant pour les piscines et spas collectifs, mais il génère des chloramines (au contact avec la matière organique apportée par les baigneurs) qui restent néfastes pour les usagers et l'organisme.

Pour éliminer ce problème, **BIO-UV** a développé et breveté en 2003 des gammes spécifiques de traitement par UV pour la **déchloramination** des piscines et spas d'hôtels, campings, centres de remise en forme, thermes ...

Les chloramines ou chlore combiné étant responsables des affections respiratoires et irritations oculaires dont souffrent les maîtres nageurs sauveteurs, les nageurs sportifs, les bébés nageurs... l'action de ces UV leur permet de retrouver des conditions plus saines.

Fort de son avance technologique, la société BIO-UV a été la première société et l'unique fabricant à être agréé par le Ministère de la Santé pour la déchloramination moyenne pression, depuis 2004.

Elle est également agréée pour la basse pression depuis 2013.

BIO-UV est désormais agréé pour ses gammes LP & UV HO en traitement basse pression et reste leader et précurseur depuis 2004 sur les lampes moyenne pression.

Nos appareils de déchloramination sont ainsi autorisés pour l'équipement des bassins à usage collectif, soumis au contrôle des ARS (Agence Régionale de la Santé).

Toutes les gammes sont **certifiées NSF 50**. Les performances évaluées, qui sont supérieures aux exigences de cette norme, permettent une **efficacité de désinfection optimale** pour réduire les micro-organismes (tels que bactéries, virus, Crypto, Giardia... qui ne sont pas détruits par l'ozone et le chlore à des doses habituelles).

